



Paris, le 10 janvier 2019

## La démarche qualité en officine : la profession vient de remettre une feuille de route à la ministre de la santé

**Conscients de l'enjeu que représentent la qualité et la sécurité de la chaîne pharmaceutique, les représentants des pharmaciens d'officine et les étudiants ont collectivement décidé d'engager la profession dans une démarche « qualité » et de poursuivre ainsi les réflexions déjà menées sur le sujet. L'objectif est de renforcer et d'harmoniser la qualité des actes pharmaceutiques au service du patient et de la sécurité sanitaire.**

**Ainsi, pour entériner cette démarche, la profession officinale, sous l'égide de l'Ordre, vient de remettre une feuille de route à Agnès Buzyn, ministre de la santé.**

*« La qualité est la pierre angulaire des métiers de la pharmacie, au service de la sécurité des patients. Cette exigence est déjà structurée depuis de nombreuses années dans la plupart des filières pharmaceutiques. Aujourd'hui, beaucoup de nos confrères sont déjà impliqués dans une telle démarche. Mais il faut aller plus loin et emmener l'ensemble de la profession. Aussi, nous avons travaillé avec les représentants de la profession à l'élaboration d'une feuille de route devant conduire les officines dans une démarche qualité. »,* déclare Carine Wolf-Thal, Présidente du Conseil national de l'Ordre des pharmaciens.

Les objectifs de cette démarche sont de :

- Réaffirmer la sécurité du patient au cœur des préoccupations de la profession, en renforçant la confiance accordée aux pharmaciens,
- Soutenir le développement de nouvelles missions en officine dans le cadre des réformes de transformation du système de santé initiées par les pouvoirs publics.

Un Collectif qualité, composé de représentants de la profession et des étudiants\*, organisé sous l'égide de l'Ordre, a été mis en place afin de définir les éléments clés de cette démarche qualité.

Six axes de travail ont été proposés à la ministre :

- Mettre en place une instance nationale en charge de la qualité à l'officine
- Etablir un référentiel qualité pour l'ensemble de la profession
- Déployer la démarche qualité au sein de la profession officinale et sur tout le territoire
- Développer des outils numériques en accès libre au service de la profession
- Etablir un dispositif progressif d'accompagnement et d'évaluation de la profession
- Soutenir financièrement l'effort de la profession

Ces axes seront approfondis par la profession pour la profession au cours de l'année 2019 afin d'être mis à disposition de l'ensemble des pharmaciens en 2020, pour permettre le déploiement de la démarche au sein des officines.

Le collectif apportera tout son soutien aux pharmaciens pour sa mise en œuvre avec des outils concrets.

Cette démarche collective représente un signal fort confirmant la volonté de la profession de poursuivre son exigence de qualité de l'exercice des pharmaciens d'officine.

*\*Le Collectif est composé de représentants de la profession et des étudiants : Conseil national de l'Ordre des pharmaciens (CNOF), Conseil central de la section A (CCA), Conseil central de la section D (CCD), Conseil central de la section E (CCE), Fédération des Syndicats Pharmaceutiques de France (FSPF), Union des Syndicats de Pharmaciens d'Officine (USPO), FEDERGY (la chambre syndicale des groupements et enseignes de pharmacies), Union Des Groupements de Pharmaciens d'Officine (UDGPO), Collectif national des groupements de Pharmaciens d'Officine (CNGPO), Association de Pharmacie rurale (APR), Collèges des Pharmaciens Conseillers et Maîtres de stage (CPCMS), Association Nationale des Etudiants en Pharmacie de France (ANEPF).*

**Contact presse**

Ordre national des pharmaciens :

Anne-Laure Berthomieu, aberthomieu@ordre.pharmacien.fr - 01 56 21 35 90

PJ : feuille de route